



PRÉFET DE LA CORRÈZE

Service départemental
de communication interministérielle
de la Corrèze

Tulle, 12 février 2015

DOSSIER DE PRESSE

Bilan de la sécurité routière en Corrèze 2014

Vendredi 13 février 2015 – 11h00
Préfecture de la Corrèze / Salle Brune

Contact presse

Isabelle POUGADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>

SOMMAIRE

Bilan 2014.....	page 3
L'intensification de la lutte contre l'insécurité routière par des actions de prévention.....	page 6
Les objectifs pour 2015 : des efforts à poursuivre.....	page 8
La mise en service de 2 radars-tronçons.....	page 9

Contact presse

Isabelle POUGADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>

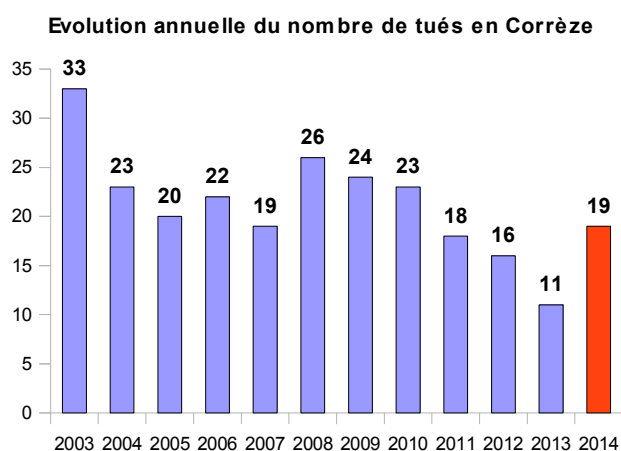
Bilan 2014

8 tués de plus qu'en 2013

Tout comme au niveau national, après des années de baisse, le nombre de tués est en hausse de 72 % en Corrèze entre 2013 et 2014. Il est même supérieur aux années 2012 et 2011.

Au plan national, en 2014, + 3,7 % de personnes ont été tuées et + 2,5 % ont été blessées sur les routes de France, par rapport à l'année 2013. En Corrèze, cette inflexion est donc bien plus sensible.

Ces mauvais résultats sur le plan des tués ne doivent pas masquer également la hausse du nombre de blessés hospitalisés qui se traduit par des conséquences terribles pour les victimes et leurs familles.



Accidentologie en 2014 : bilan provisoire

	Accidents corporels			Tués			Blessés hospitalisés			blessés légers			total Blessés		
	2013	2014	%	2013	2014	Diff.	2013	2014	%	2013	2014	%	2013	2014	%
Gendarmerie	77	92	+19%	8	18	+10	65	96	+48%	33	43	+30%	98	139	+42%
Police	148	154	+4%	3	1	-2	43	46	+7%	142	132	-7%	185	178	-4%
Total	225	246	+9%	11	19	+8	108	142	+31%	175	175	0%	283	317	+12%

Du 1er janvier au 31 décembre 2014 et ce par rapport à l'année 2013, la Corrèze dénombre 246 accidents corporels (+9 %). Ces accidents ont fait 19 tués (+8) et 317 blessés (+12 %) dont 142 hospitalisés (+31%).

Contact presse

Isabelle POUGEADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

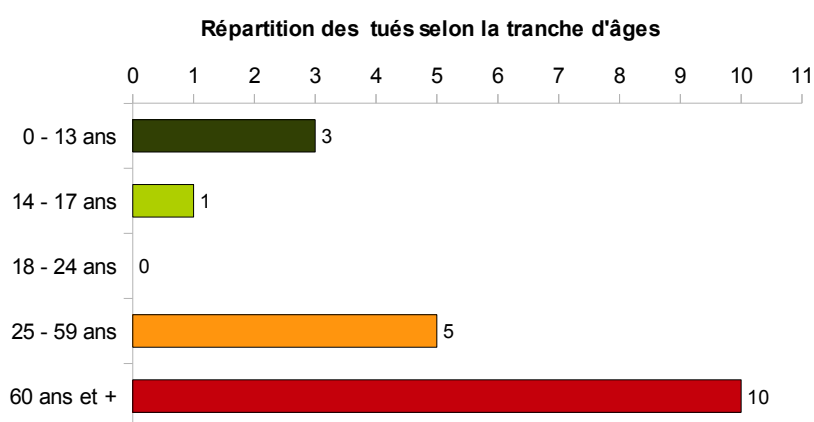
☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>

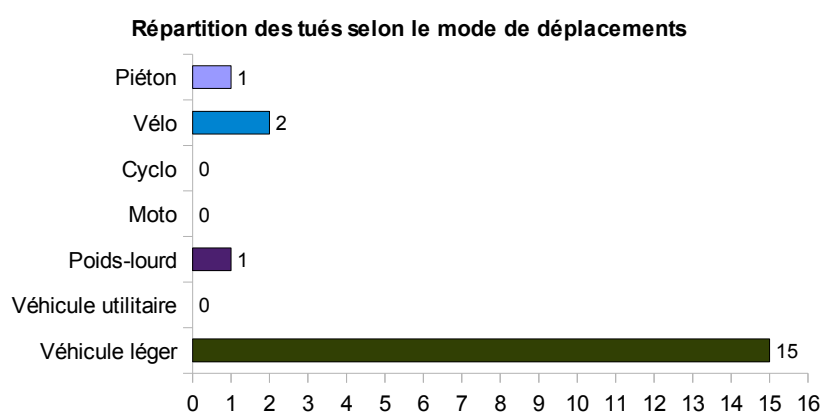
Bilan des accidents mortels de 2014

L'année 2014 a comptabilisé **17 accidents mortels**, ils ont fait **19 tués** dont 4 mineurs :

- **15** étaient à bord d'une **voiture**,
- **15** accidents se sont produits **hors agglomération**,
- **14** personnes décédées étaient des **hommes**,
- **13** tués étaient **Corréziens**,
- **12** des 19 tués n'étaient **pas responsables** de l'accident,
- **12** accidents sont dus à une faute de **comportement du conducteur (7 refus de priorité)**,
- **10** avaient **plus de 60 ans**.



Encore cette année, les seniors (+ de 65 ans) sont la catégorie d'utilisateurs la plus représentée.



La part des tués à bord d'un véhicule léger est particulièrement importante cette année (79%). A noter également qu'aucun utilisateur de 2-roues motorisés ne s'est tué sur les routes du département.

Contact presse

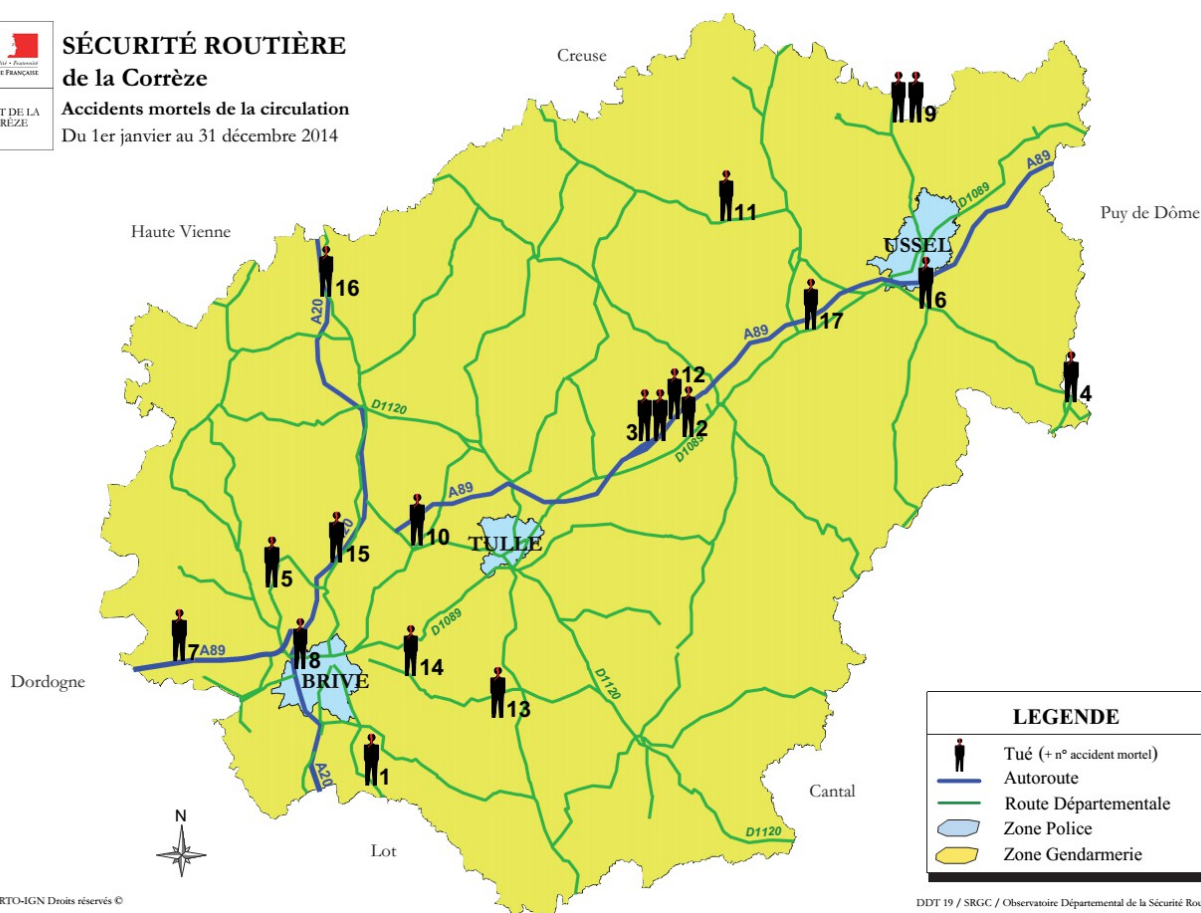
Isabelle POUGEADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

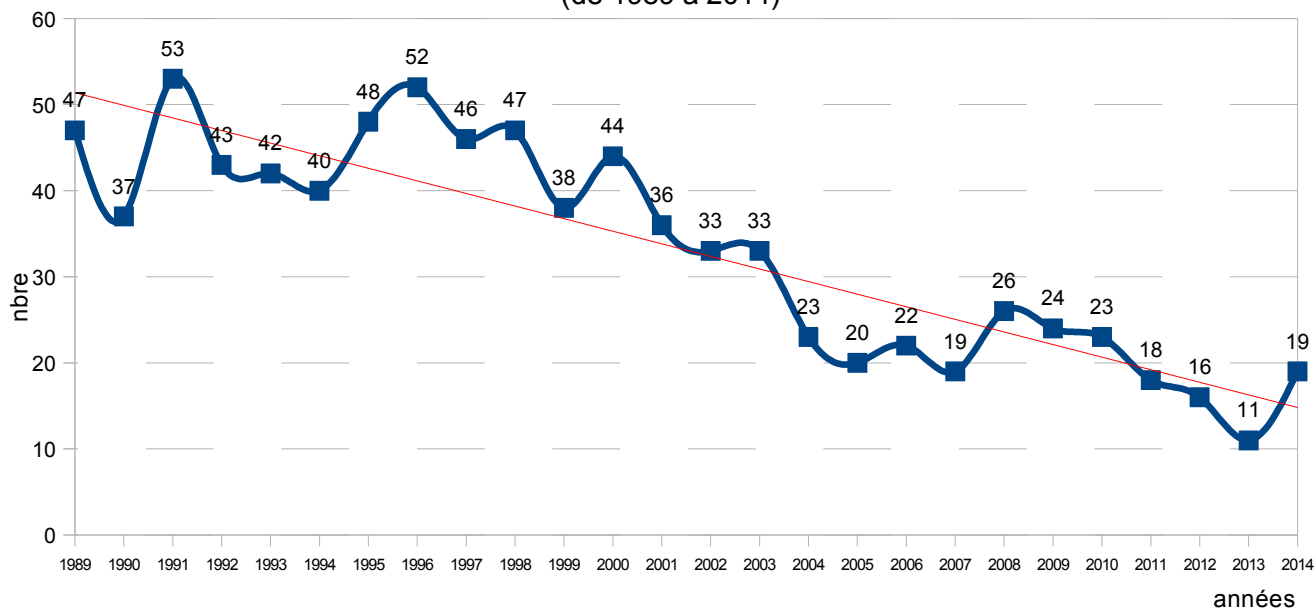
☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>



Evolution du nombre de tués en Corrèze de 1989 à 2014

Evolution du nombre de tués en Corrèze (de 1989 à 2014)



Contact presse

Isabelle POUGEADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>

L'intensification de la lutte contre l'insécurité routière par des actions de prévention

Le document général d'orientations (DGO) définissant les grandes lignes de la politique de sécurité routière en Corrèze jusqu'en 2017 s'orientent autour de 6 enjeux forts :

- les vitesses excessives ou inadaptées,
- l'alcool et les produits psychoactifs,
- les jeunes,
- les 2-roues motorisés,
- les seniors, les piétons, les cyclistes
- les « distracteurs » de conduite.

Le DGO se décline annuellement en actions concrètes au sein du **plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR)**.

En 2014, 85 actions ont été menées dans le cadre de ce plan. Elles ont été financées à hauteur de 39 000 € par l'État. Les principales actions concernent :

Les jeunes

Crash-test pédagogique : un crash-test pédagogique a eu lieu en octobre à Brive. Cette action a permis à plus de 1000 jeunes de 3^e et de 2^e des établissements de l'arrondissement de Brive d'être sensibilisés aux dangers liés au non-port du casque ou de la ceinture de sécurité, aux risques liés à la consommation d'alcool lors de la conduite.

L'alcool et les produits psychoactifs

Opération « SAMfie au Stadium » : afin de sensibiliser les spectateurs présents lors d'un match de rugby au stadium à la consommation d'alcool notamment lors des fêtes de fin d'année, un concours photo sur les réseaux sociaux a été mené. Les participants se sont fait prendre en photo avec SAM, celui qui conduit, celui qui ne boit pas. Plus de 16 000 personnes ont visionné l'album et ont pu ainsi être touchées par le message véhiculé.

La vitesse

Étoffement du parc de radars pédagogiques et modernisation du parc de radars sanctions : En 2014, certains radars pédagogiques étaient devenus inutiles, notamment suite à l'installation de radars fixes à la place (Les Fontbelles à Saint-Jal sur la RD1120). Ils ont donc été redéployés sur des axes accidentogènes en concertation avec le Conseil Général : sur la RD940 à Seilhac, sur la RD158 à Jugeals-Nazareth. D'autres vont prochainement être installés aux entrées du tunnel de Noailles sur l'A20 afin de bien signaler que la vitesse limite autorisée est de 90 km/h à l'intérieur du tunnel. Cela se fera en parallèle de la mise en service des radars tronçons dans le secteur des tournants de Noailles.

Contact presse

Isabelle POUGEADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>

Les 2-roues motorisés

Le chargé de mission 2-roues motorisés : un gendarme a été nommé pour assurer cette fonction auprès de la Sécurité Routière de la Corrèze. Sa mission est de proposer de nouvelles actions à destination des motards et de faire le lien entre ces derniers et les services œuvrant pour la sécurité routière.

Le rallye moto : organisé par la gendarmerie nationale, ce rallye a réuni près de 200 motards sur environ 120 motos en juin dernier. Ce fût l'occasion pour les participants de bénéficier de conseils des motards des forces de l'ordre sur les trajectoires, postures à adopter ainsi que sur le freinage afin de pouvoir faire face à toutes les situations qui peuvent être rencontrées sur la route.

Les usagers vulnérables

Opération visibilité des piétons : afin d'améliorer la visibilité des piétons, et notamment des seniors, une distribution de sacs cabas dotés de bandes rétro réfléchissantes a été organisée sur les marchés de Tulle, Ussel et Brive. Celle-ci sera poursuivie face à la demande importante.

Table ronde sur la vulnérabilité des seniors : après la mise en place d'un groupe de travail sur cette thématique, une table ronde intitulée « A tout âge sa conduite » s'est tenue en octobre 2014. Réunissant différents professionnels de ce secteur (médecin gériatre, neuropsychologue, association Génération Mouvement, Conseil Général, Sécurité Routière), le débat a permis de montrer que pour bien vieillir tout en conduisant, un senior doit adapter sa conduite, son véhicule et cela bien avant d'avoir perdu ses réflexes.

Les « distracteurs » de conduite

Opération set de table « Set'oiquiconduit ? » dans des restaurants de la Corrèze : Près de 12 500 sets de table ont été diffusés dans plus d'une vingtaine de restaurants sur l'ensemble du département cet été. Ceux-ci comportaient des messages de prévention autour de 2 thématiques : l'alcool et l'attention au volant avec notamment l'usage du téléphone portable.

Information et sensibilisation du public

Village sécurité routière à Tulle en octobre. Différentes animations et ateliers ont été proposés au public à l'occasion de ce village sécurité routière organisé au cours des rencontres de la sécurité. L'ensemble des acteurs de la sécurité routière dans le département étaient présents. Tous les établissements du secondaire de l'arrondissement de Tulle ont pu y assister soit près de 700 élèves.

Sur la route des vacances en toute sécurité : Afin de sensibiliser et d'informer le public en matière de sécurité routière, les différents partenaires se sont retrouvés sur les aires de l'A20 (Aire Porte de Corrèze) et de l'A89 (Aire de la Corrèze) lors des week-ends de grand départ en vacances au mois de juillet.

Charte de partenariat Sécurité Routière-CABCL : une charte a été signée entre le Préfet et le président du CABCL afin d'acter une collaboration des deux entités notamment sur des actions de communication. Cela s'est traduit concrètement par une opération de collage d'autocollants « Quand vous regardez votre smartphone, qui regarde la route ? » sur les véhicules en stationnement aux abords du stade lors d'un match puis d'un concours de SAMfie (voir rubrique alcool).

Toutes ces actions sont réalisées grâce au concours des **Intervenants Départementaux de Sécurité Routière (IDSR)** qui participent bénévolement à l'animation de la majorité de ces interventions.

Contact presse

Isabelle POUGEADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>

Les objectifs pour 2015 : des efforts à poursuivre

En raison de la hausse significative des chiffres 2014 en matière d'accidentologie, les efforts réalisés tant sur le plan de la prévention que de la répression doivent être maintenus et poursuivis afin de pouvoir en observer les résultats. Ainsi, la sécurité routière en 2014 en Corrèze s'axera sur les points suivants :

- Maintenir les enjeux départementaux du PDASR en priorisant les actions sur les fautes de comportement, les conduites addictives et l'attention au volant, causes majeures des accidents mortels ;
- Mise en œuvre des mesures présentées par le ministre de l'intérieur le 26 janvier 2015 suite à l'augmentation du nombre de morts en 2014 au niveau national par rapport à 2013 ;
- Lutter contre l'accidentalité des seniors, en organisant des actions de prévention afin de faire prendre conscience de la nécessité de choisir soi-même le moment de l'arrêt de la conduite en fonction de ses aptitudes ;
- Renouveler la prévention à destination des 2-roues motorisés en proposant une journée « Reprise de guidon » au mois d'avril ainsi que des interventions ciblées auprès des entreprises ;
- Mettre en place des opérations de communication en partenariat avec les bars de la Corrèze et les établissements de formation aux métiers de la restauration ;
- Sensibiliser les jeunes sur des thématiques qui les concernent par une action de communication originale et commune à l'ensemble des établissements du département ;
- Intervenir auprès des filières post bac ;
- Poursuivre les actions sur le risque routier professionnel en entreprise et dans les administrations avec notamment la mise en œuvre du plan de prévention du risque routier (PPRR) pour les services de l'État ;
- Poursuivre le partenariat avec les principaux acteurs que sont les forces de l'ordre, le conseil général, les associations et les établissements scolaires, pour lutter au quotidien contre l'insécurité routière ;
- Faire vivre le réseau d'élus référents sécurité routière qui a été créé au sein des municipalités suite aux élections municipales en organisant des sessions d'information, notamment sur les aménagements des bourgs.

Contact presse

Isabelle POUGEADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>

La mise en service de 2 radars-tronçons

Les premiers radars conçus pour mesurer la vitesse moyenne pratiquée par les conducteurs sur une section de plusieurs kilomètres, et non plus seulement en un point, ont été installés mi-2012.

Ceux de l'A20 au niveau des tournants de Noailles (un dans chaque sens de circulation) seront officiellement en service à 00h00 dans la nuit du 15 au 16 février 2015 suite à une phase de test.

À compter de cette date, les automobilistes en infraction seront verbalisés. **La vitesse limite autorisée est de 110 km/h.**

Dans le sens Paris-Toulouse, la section contrôlée est de 2 km et ce radar vient remplacer le radar qui était situé sur l'A20 au niveau de la zone du Teinchurier.

Dans le sens Toulouse-Paris, la section contrôlée est de 5 km et ce radar vient remplacer le radar qui était situé sur l'A20 à l'entrée du tunnel de Noailles.

Entre 2010 et 2014 soit 5 ans, entre les échangeurs n° 51 de Brive-la-Gaillarde et n° 52 de Noailles, l'Observatoire Départemental de la Sécurité Routière a relevé 4 accidents corporels faisant 5 blessés dont 2 blessés hospitalisés. De plus, la Direction Interdépartementale des Routes Centre-Ouest (DIRCO) qui exploite cette portion d'autoroute a constaté sur la même période **490 accidents matériels**, quasiment à parts égales dans chaque sens de circulation sur les sections contrôlées.

La plupart des accidents sont dus à une perte de contrôle suite à une vitesse excessive eu égard aux circonstances (pluie notamment).

Ces radars-tronçons sont donc mis en place, car la portion d'autoroute contrôlée :

- est sinueuse
- présente de forts dévers
- est accidentogène par temps de pluie
- est non-adaptée pour permettre des contrôles par les forces de l'ordre

En allongeant la zone de contrôle de la vitesse, ces équipements ont pour but de lutter contre le comportement dangereux de certains conducteurs qui freinent à l'approche d'un radar et ré-accélèrent après l'avoir dépassé.

Ces nouveaux dispositifs sont déployés sur des portions de route où une vitesse excessive est particulièrement accidentogène. Dans le cas présent, il s'agit d'une succession de virages et de la proximité du tunnel de Noailles. Ils contrôleront l'ensemble des véhicules sur la section équipée afin d'identifier les véhicules en infraction.

Contact presse

Isabelle POUGEADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>

Descriptif général

Le radar « tronçon » ou « vitesse moyenne » contrôle la vitesse moyenne pratiquée par les usagers sur une portion de route de plusieurs kilomètres entre deux points, pour éviter les ralentissements trop brusques devant les radars fixes et inciter les usagers à adopter une conduite responsable tout au long de leurs trajets.

À chaque point de contrôle (en entrée et en sortie de la section contrôlée), une caméra vidéo, associée à un lecteur automatique de plaque, prend un cliché de chaque véhicule et relève sa plaque et son heure de passage. Au point d'entrée ou de sortie, une unité de traitement calcule, sur la base de ces informations pour chaque véhicule, la vitesse moyenne pratiquée sur la section. Le lieu de l'infraction est le point de contrôle de sortie.

Ces nouveaux radars ne « flashent » pas, car ils fonctionnent à partir d'un système infra-rouge.

Marge technique

Comme pour le radar vitesse fixe, une marge de 5 km/h (en dessous de 100 km/h) ou de 5 % (au-dessus de 100 km/h) est prise en compte, toujours à l'avantage du conducteur.

Il est donc impossible d'être sanctionné pour un excès de vitesse « insignifiant », puisqu'il faut toujours y ajouter cette marge.

Exemple : vous êtes enregistré à une vitesse de 97 km/h, le chiffre retenu est de 92 km/h.

Signalisation

Les radars vitesse fixes dont font partie les radars tronçons sont signalés par des panneaux d'annonce radars standards.

Les dispositions relatives à la signalisation des radars fixes sont définies dans l'arrêté du 4 mars 2013.

Nombre de radars déployés

99 radars vitesse moyenne sont déployés en France au 1er janvier 2015.

Contact presse

Isabelle POUGEADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>